



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-08027

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-27-011 - Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET OPTIMA CONSEIL (2 pages)	Page 3
37-2020-08-27-012 - Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET AQUEDUC (2 pages)	Page 6
37-2020-08-27-013 - Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET BERENICE pour la Ville et le Commerce (2 pages)	Page 9
37-2020-08-27-014 - Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET COGEM (2 pages)	Page 12
37-2020-08-27-015 - Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET IMPLANT ACTION (3 pages)	Page 15
37-2020-08-27-010 - Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET URBAN ISM (2 pages)	Page 19
37-2020-08-27-016 - Arrete habilitationc Certificat de Conformité CABINET SIGMA PRISMA (3 pages)	Page 22

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-27-011

Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET
OPTIMA CONSEIL



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL TR OPTIMA CONSEIL domiciliée 4 place du Beau Verger - 44120 VERTOOU, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL TR OPTIMA CONSEIL domiciliée 4 place du Beau Verger - 44120 VERTOOU est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 27 août 2020

Pour la Préfète et par délégation, la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SARL
Siret : 452 561 459 R.C.S. Nantes

Nom et adresse de l'organisme

Société TR OPTIMA CONSEIL
Siège social : 4 place du Beau Verger 44120 Vertou
Tél : 02 40 74 73 51
adresse électronique : troptimaconseilhabilitation@gmail.com

Représentant légal

Mme Elise TELEGA

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

Mme Aurélie GOUBIN

Mme Manon GODIOT

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-27-012

Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET
AQUEDUC



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SAS AQUEDUC domiciliée 10 rue du 1^{er} Mai – 11100 NARBONNE, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS AQUEDUC domiciliée 10 rue du 1^{er} Mai – 11100 NARBONNE est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 27 août 2020

Pour la Préfète et par délégation, la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SAS

Siret : 444 846 042 - R.C.S. Narbonne

Nom et adresse de l'organisme

Société AQUEDUC

Siège social : 10 rue du 1^{er} Mai – 11100 NARBONNE

Tél : 04 68 65 31 95

adresse électronique : aqueduc@aqueduc.fr

Représentant légal

M. Bruno ZAGROUN

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-27-013

Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET
BERENICE pour la Ville et le Commerce



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SAS BERENICE pour la Ville et le Commerce domiciliée 5 rue Chalgrin – 75116 PARIS, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS BERENICE pour la Ville et le Commerce domiciliée 5 rue Chalgrin – 75116 PARIS est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 27 août 2020
Pour la Préfète et par délégation, la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SAS
Siret : 349 799 122 - R.C.S. Paris

Nom et adresse de l'organisme

Société BERENICE pour la Ville et le Commerce
Siège social : 5 rue Chalgrin – 75116 PARIS
Tél : 01 44 88 56 70
adresse électronique : vilcom@berenice.fr

Représentant légal

M. Rémy ANGELO

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

M. Cyril BERNABE-LUX

M. Jérôme MASSA

M. Pierre CANTET

M. Pierre-Jean LEMONNIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-27-014

Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET
COGEM



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL COGEM domiciliée 6 D rue Hippolyte Mallet – 63130 ROYAT, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL COGEM domiciliée 6 D rue Hippolyte Mallet – 63130 ROYAT est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 27 août 2020

Pour la Préfète et par délégation, la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SARL
Siret : 317 167 450 - R.C.S. Clermont-Ferrand

Nom et adresse de l'organisme

Société COGEM
Siège social : 6 D rue Hippolyte Mallet – 63130 ROYAT
Tél : 06 80 17 30 61
adresse électronique : j.gaillard@cogem-marketing.com

Représentant légal

M. Jacques GAILLARD

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-27-015

Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET
IMPLANT ACTION



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL IMPLANT'ACTION domiciliée 31 rue de la Fonderie – 59200 TOURCOING, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL IMPLANT'ACTION domiciliée 31 rue de la Fonderie – 59200 TOURCOING est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 27 août 2020
Pour la Préfète et par délégation, la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL 439 379 363 R.C.S. Lille Métropole
Nom et adresse de l'organisme
Société IMPLANT'ACTION Siège social : 31 rue de la Fonderie – 59200 TOURCOING Tél : 03 20 70 70 03 adresse électronique : contact@implantaction.com
Représentant légal
M. Dimitri DELANNOY
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Julien GASSE
M. Dimitri DELANNOY
M. Geoffrey ROLLAND

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-27-010

Arrete Habilitation Certificat de Conformité CABINET
URBAN ISM



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SAS URBAN'ISM domiciliée Zone Ecoparc – rue des Petites Granges – 49400 SAUMUR, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS URBAN'ISM domiciliée Zone Ecoparc – rue des Petites Granges – 49400 SAUMUR est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 27 août 2020

Pour la Préfète et par délégation, la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SAS

Siret : 441 370 723 R.C.S. Angers

Nom et adresse de l'organisme

Société URBAN'ISM

Siège social : Zone Ecoparc – rue des Petites Granges – 49400 SAUMUR

Tél : 02 41 51 98 39

adresse électronique : contact@urban-ism.fr

Représentant légal

M. Sébastien AGATOR

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

Mme Tiffany CATHELIN

M. Ludovic CHUZEVILLE

Mme Manon GAUTRAIS

Mme Anna POUPARD

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-08-27-016

Arrete habilitationc Certificat de Conformité CABINET
SIGMA PRISMA



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT**

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL SigmaPrisma Consultor LDA dont le siège social situé Rua Dr José Francisco Teixeira Azevedo N 8800 – 075 CONCEICAO TAVIRA (Portugal), immatriculée au Ministère de la Justice 515829684 de l'Institut des registres et des Notaires du Portugal, dont l'établissement français Sigma Prisma est domicilié chez M. Philippe LE RAY, 8 rue Saint Vincent - 56000 Vannes, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL SigmaPrisma Consultor LDA dont le siège social situé Rua Dr José Francisco Teixeira Azevedo N 8800 – 075 CONCEICAO TAVIRA (Portugal), immatriculée au Ministère de la Justice 515829684 de l'Institut des registres et des Notaires du Portugal, dont l'établissement français Sigma Prisma est domicilié chez M. Philippe LE RAY, 8 rue Saint Vincent - 56000 Vannes est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 27 août 2020
Pour la Préfète et par délégation, la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Ministère de la Justice 515829684 de l'Institut des registres et des Notaires du Portugal
Nom et adresse de l'organisme
Société SigmaPrisma Consultor LDA Siège social : siège social situé Rua Dr José Francisco Teixeira Azevedo N 8800 – 075 CONCEICAO TAVIRA (Portugal) (établissement français Sigma Prisma est domicilié chez M. Philippe LE RAY 8 rue Saint Vincent - 56000 Vannes) Tél : 07 86 90 49 91 adresse électronique : philippeleray.sigmaprisma@gmail.com
Représentant légal
M. Philippe LE RAY
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Philippe LE RAY